Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 056-215600917-20260702-2026070215-DE

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE PONTIVY

MAIRIE DE JOSSELIN
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUILLET 2026

L'an deux mil vingt-six, le 02 juillet à 19 heures, le Conseil Municipal de JOSSELIN, légalement convoqué le 25 juin 2026, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de JOSSELIN sous la présidence de Monsieur Nicolas JAGOUDET, Maire.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants : Monsieur Nicolas JAGOUDET, Madame Fanny LARMET, Monsieur Jack NOËL (arrivé à 19h15), Madame Annick CARDON, Monsieur Cédric NAYL, Monsieur Jean-Pierre LATOUR, Monsieur Loic LE PIOUFFLE, Madame Laure BIGOT, Madame Christina JARNO, Madame Christine PLANCOT, Madame Maëva DANO, Monsieur Jean MORIN, Madame Viviane LE GOFF, Madame Elodie TEXIER, Monsieur Thierry ROUXEL, Madame Sylvie BOMPOIL, Monsieur Claudiu RADU, Madame Françoise CHOUFFEUR, Monsieur Jean-Pierre VASSAL

Étaient absents excusés et représentés : Monsieur Patrice CAMUS représenté par Madame Fanny LARMET, Madame Stéphanie DAUTELLE représentée par Monsieur Nicolas JAGOUDET, Madame Laetitia FAUSTIN LOISON représentée par Madame Annick CARDON, Monsieur Daniel EONNET représenté par Monsieur Claudiu RADU

Nombre de conseillers :
En exercice : 23
Présents : 18 puis 19 (à l'arrivée de Jack Noel à 19h15)
Votants : 22 puis 23 (à l'arrivée de Jack Noel à 19h15)
Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Monsieur Loic Le Piouffle

--*-*-*-*-*-*-*-*-*-*

2026.07.02-15 : FESTIVAL CINEMA JEUNE PUBLIC – CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION ECRAN 56
(Rapporteur : Madame Françoise CHOUFFEUR, Conseillère municipale)

L'association Écran 56 est porteuse des festivals de cinéma jeune public « CinéLoustics » (auparavant « Ecran 56 » aux vacances de février et « CinéFilous » aux vacances d'automne). Ces 2 festivals fédèrent 14 cinémas associatifs implantés dans le Morbihan, dont le Cinéma « Le Beaumanoir » de Josselin.
Ils offrent un loisir culturel aux enfants à partir de 3 ans, permettant un éveil au septième art sur grand écran et la découverte du cinéma proche de chez eux. Ces festivals permettent aux familles de profiter d'animations pendant 2 périodes de vacances à prix réduit.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal procède à un vote qui donne les résultats suivants :
- **PRESENTS** : 19 - **VOTANTS** : 23
- **Abstentions** : 0 - **Suffrages exprimés** : 23 - **Majorité absolue** : 12
- **POUR** : 23 - **CONTRE** : 0

Le Conseil Municipal à l'unanimité des suffrages exprimés après avis favorable de la commission «Finances et Ressources Humaines » du 23 juin 2026 et de la commission « Vie culturelle et communication », réunie le 30 juin 2026 :

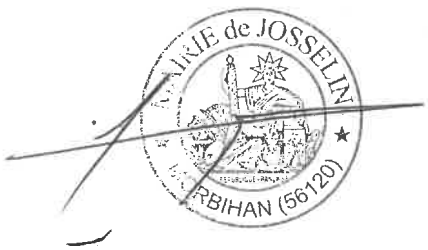
- Approuve la convention de soutien aux festivals portés par Écran 56 ;
- Prévoit les crédits nécessaires correspondant à 318.12€ pour la commune de Josselin (sur la base de 0.12 € par habitant - population totale INSEE 2021)
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à effectuer toutes les démarches, à signer la convention ainsi que tout document relatif à l'exécution de cette délibération.

Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 056-215600917-20260702-2026070215-DE

Fait et délibéré les jour, mois, an ci-dessus,
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Nicolas JAGOUDET

Le Secrétaire de séance,
Monsieur Loïc LE PIOUFFLE





La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux préalable par voie postale au siège de la commune (1 Place Alain de Rohan, BP 36, 56120 Josselin Cedex) et/ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rennes par voie postale (3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes Cedex) ou par voie électronique (application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.